

COMMUNE DE GRANDE-RIVIÈRE CHÂTEAU

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 03 juin 2021

Présents : Thierry BOURGEOIS, Thierry BURLET, CART-GRANDJEAN Mathilde, CART-LAMY Emmanuel, CHABOD Virginie, CHAMBELLAND Céline, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CREVOISIER Laurent, GEORGES Armand, LACROIX Fabienne, LEMARD Yvette, MUSSILLON Gilles, NEVERS David, PANTO GROSJEAN Francesca, ROB Murielle, SERVANT Alain, ZORDAN Séverine

Absent excusé : MARCAND Geoffroy,

Le compte rendu du 25 mars 2021 est approuvé

Le conseil valide la demande d'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- demande d'échange de terrain de Géraldine Colin
- demande d'achat de terrain François Arbez

1/ Elections

Pour rappel, les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin.

Les bureaux seront les suivants :

Grande-Rivière : bâtiment mairie → un bureau dans la salle de conseil et un bureau dans la salle de réunion des clubs

Château des Prés : les 2 bureaux seront dans la salle des fêtes

Jean-Jacques se déplacera dans les divers bureaux.

Bureau du 20 juin

Grande-Rivière

Bureau 1:

Robert CLEMENT
Céline CHAMBELLAND/
Emmanuel CART-LAMY
Marie-Claire FEUVRIER

Bureau 2

Alain SERVANT
Murielle ROB
Yvette LEMARD

Château

Bureau 1 :

Thierry BOURGEOIS
Mathilde CART-
GRANDJEAN
Armand GEORGES

Bureau 2 :

Francesca PANTO-GROSJEAN
David NEVERS /Laurent
CREVOISIER
Pascal CREVOISIER

Bureau du 27 juin

Grande-Rivière

Bureau 1 :

Françoise MARTELET
Gilles MUSSILLON
Céline CHAMBELLAND/
Emmanuel CART-LAMY

Bureau 2

Alain SERVANT
Virginie CHABOD
Yvette LEMARD

Château

Bureau 1 :

Thierry BOURGEOIS
Fabienne LACROIX
Armand GEORGES

Bureau 2 :

Geoffroy MARCAND
David NEVERS /Laurent
CREVOISIER
Mathilde CART-GRANDJEAN

2/ Échange de terrain PERELLI

Suite au passage du géomètre concernant l'échange de terrain avec la SCI PERELLI, la commune cède 128 m² de la parcelle B 1032 contre 128 m² de la parcelle B 1034

3/ Destination des coupes de bois

La commune valide les coupes de bois suivantes pour les feuillus :

Grande-Rivière : parcelles G11 à G13, G41, G42, gHA4

Château : parcelle C3

4/ Servitude ENEDIS

Par convention du 11 octobre 2019, la commune a consenti une servitude relative à l'installation d'un support béton pour conducteurs aériens sur la parcelle B 1007 (Château). Une délibération doit être prise pour autoriser le maire à signer l'acte.

5/ Transfert de la compétence mobilité

Pour offrir la possibilité à chaque citoyen de disposer de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, la Loi d'orientation des mobilités (LOM) favorise la **prise de compétence mobilité par les intercommunalités de territoires peu denses**.

Plus précisément, cette disposition a pour objectif que chaque territoire soit couvert par une collectivité compétente pour impulser une dynamique collective locale en faveur du développement de solutions de mobilité plus durables. **Si aucune décision n'est prise** ou si la communauté de communes ne délibère pas favorablement pour prendre la compétence d'AOM,

la Région deviendra, par substitution, automatiquement AOM au niveau local dès le 1er juillet 2021. Il y aura alors une **faible possibilité de retour en arrière** pour les collectivités qui auront refusé la prise de compétence

La communauté de Communes a voté favorablement à la prise de compétence mobilité. Cette prise de compétence sera effective après accord des conseils municipaux. Le conseil est favorable.

6/ Contrat SIDEC : Schéma Communal de Defense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le SIDEC propose à travers ce contrat d'établir un inventaire des moyens disponibles dans le cadre de la lutte contre l'incendie sur la commune (bornes et poteaux incendie, citerne...).

Le montant du contrat est de 6 673.50€ HT

7/ Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57

A compter du 1er janvier 2024, la nomenclature M14 (Plan comptable des collectivités) sera remplacée par la nomenclature M57 (C'est le référentiel budgétaire et comptable le plus récent, mis à jour par la DGFIP). La trésorerie propose d'anticiper ce passage à la date du 1er janvier 2022 et propose un accompagnement.

8/ Suppression du poste de Carol BADOZ et création d'un poste

Carol part en retraite au 1er août, il faut donc supprimer son poste d'agent technique et créer un nouveau poste. Création d'un poste d'agent technique de 28.59 hrs, temps de travail hebdomadaire annualisé.

9/ Renouvellement ligne de trésorerie

Le renouvellement de la ligne de trésorerie a été demandé pour un montant de 100 000€

10/ Demande d'échange de terrain de Géraldine Colin

Géraldine Colin demande l'échange de ses parcelles G440 et G441 (situées aux Cernois) d'une superficie totale de 4 490m² contre la parcelle communale ZT 13 (située aux Cernois) d'une superficie de 2 810m².

Le conseil accepte cet échange et rappelle que les frais sont à la charge du demandeur.

11/ Demande d'achat de terrain François Arbez

Suite à un courrier de François ARBEZ et Patricia CART-LAMY demandant la possibilité d'acheter environ 3 000m² de la parcelle ZM 59 (située à l'Abbaye) ainsi que la cabane de l'ancien téléski, le conseil, avec 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS, 4 voix CONTRE, décide de faire la proposition suivante :

Proposition d'environ 1 200m² de terrain ainsi que la cabane pour un montant de 40 000€.

Le conseil informe que si acceptation de l'offre, les charges seront à la charge du demandeur.

12/Questions diverses

- Isolation des tuyaux de chaufferie de la salle des fêtes de Château, le conseil accepte la proposition de France Isolation pour un montant de 1€.
- Suite à une demande, le conseil réfléchit à la possibilité de fermer la route du lac (entre l'hôtel de l'Abbaye et la scierie) à la circulation afin d'avoir un accès piéton sécurisé.
- un accord de principe a été pris concernant l'embauche d'un employé communal à compter de janvier 2022 en remplacement des 2 agents communaux.

PLUi

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLUi sur le territoire de la Grandvallière, des réunions publiques en visioconférence vont être proposées :

- **Réunion publique le 22/06 à 20h** : elle traitera des orientations du PADD et du diagnostic
- **Réunion publique le 23/06 à 17h** : elle traitera de la traduction règlementaire (zonage, OAP, règlement)
- **Réunion publique le 30/06 à 20h** : elle traitera de la traduction règlementaire (zonage, OAP, règlement)

→ Ces trois réunions publiques seront réalisées en visioconférence.

Deux permanences seront assurées à la communauté de communes pour que chacun(e) puisse venir et échanger au besoin :

- **Permanence PLUi le 28/06 de 16h à 20h**
- **Permanence PLUi le 01/07 de 16h à 20h**

Les différents dispositifs de communication vous seront précisés dans les temps à venir (notamment pour distribuer des tracts en boîte aux lettres, afficher des infos sur vos panneaux lumineux, affiche à coller en mairie, etc.)